

Trousse d'information

**Licence en droit (LL.L)
et
B.Sc.Soc. spécialisé
en développement international et mondialisation**

Table des matières

1. LES COORDONNÉES DE LA SECTION DE DROIT CIVIL ET DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
2. LES PERSONNES RESSOURCES
 - Faculté de droit, Section de droit civil
 - Faculté des sciences sociales
 - Association étudiante Coordonnées des services de l'UO (voir le répertoire, page 4-3)
3. SESSIONS D'INFORMATION ANNUELLES
4. Le programme - Licence en droit (LL.L) et B.Sc.Soc. spécialisé en développement international et mondialisation
 - Objectifs du programme intégré
 - Cheminement suggéré pour le programme intégré
 - Cheminements alternatifs possibles
5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES
 - Règlements
 - Politiques
6. COUNSELLING ÉTUDIANT
 - Tout ce qui touche droit civil
 - Tout ce qui touche développement international et mondialisation
 - Équivalences de cours / exemptions à l'admission
7. RESPONSABILITÉS DE CHACUNE DES FACULTÉS
 - La Section de droit civil à la responsabilité de...
 - La Faculté des sciences sociales à la responsabilité de ...
8. PERSPECTIVES DE CARRIÈRES
 - Carrières
 - Le Service des carrières
 - Le Centre de développement professionnel
 - Témoignages d'étudiants qui ont obtenu leurs diplômes
9. AIDE FINANCIÈRE ET BOURSES
 - Calcul des moyennes pour l'obtention ou le renouvellement d'une bourse
10. RÉGIME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF – COOP
 - Droits de scolarités rattachés au programme d'enseignement coopératif
 - Agencement des sessions d'études et de travail
11. MOBILITÉ INTERNATIONALE
 - Échanges internationaux
 - Stages à l'international
 - Cours de recherche terrain
12. RÉGIME D'IMMERSION EN FRANÇAIS ET EXIGENCES LINGUISTIQUES
13. LETTRES DE PERMISSION
14. COLLATION DES GRADES
 - Demande de diplôme
 - Cérémonie au Centra National des Arts
 - Mentions, prix, médailles et plaques

1. LES COORDONNÉES DE LA SECTION DE DROIT CIVIL ET DE LA FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

Faculté de droit – Section de droit civil

Secrétariat scolaire
Pavillon Fauteux
57, rue Louis Pasteur, pièce 201
Téléphone : 613-562-5800, poste 3738
Télécopieur : 613-562-5337
dcivil@uOttawa.ca
www.droitcivil.uOttawa.ca

Faculté des sciences sociales

Bureau des études de premier cycle
Pavillon des sciences sociales
120 Université, pièce 3010
Téléphone : 613-562-5709
Télécopieur : 613-562-5311
sciencessociales@uOttawa.ca
www.sciencessociales.uOttawa.ca

2. LES PERSONNES RESSOURCES

Faculté de droit, Section de droit civil

Responsable des affaires scolaires et conseillère aux études : counselling scolaire, cheminement dans votre programme d'études, choix de cours, rapports « Rabaska », lettres de permission, demandes d'exception

Mme Nicole Bernier

dcivil@uottawa.ca

Téléphone: 562-5800, poste 3218

Pavillon Fauteux, pièce 217A

Gestionnaire, affaires internationales et communautaires : programmes d'échanges internationaux

Mme Line Bissonnette

Lbisson@uOttawa.ca

Téléphone : 613-562-5800, poste 1736

Télécopieur : 613-652-5121

Pavillon Fauteux, pièce 209

Adjointe scolaire responsable de l'enseignement appliqué (DRC1500, 2500, 3500) et de l'enseignement clinique : cours DRC1500, 2500 et 3500; conflits d'examens

Mme Reine Char

dcivil@uottawa.ca

Téléphone : 613-562-5800, poste 3010

Pavillon Fauteur, pièce 201A

Adjointe scolaire principale, Mme Céline Sarazin, responsable de l'enseignement clinique (DRC4547, DRC4771, DRC4772, DRC4779, DRC4800), inscription, lettres de permission, rendez-vous avec les étudiants

Mme Céline Sarazin

dcivil@uottawa.ca,

Téléphone : 613-562-5800, poste 3216

Pavillon Fauteux, pièce 201A

Centre de développement professionnel – carrières en droit civil

Poste vacant

Téléphone : 613-562-5800, poste 3251

Télécopieur : 613-562-5121

Pavillon Fauteux, pièce 218

Programmes d'enseignement coopératif, coop

David Chandonnet

David.Chandonnet@uottawa.ca

Téléphone : 613-562-5800, poste 3541

Pavillon Desmarais, 3^e étage

Centre de mentorat – aide dans vos études au cours de la première session de votre première année : veuillez consulter la Faculté de droit, Section de droit civil pour les renseignements sur les services offerts.

Votre association étudiante

Association des étudiantes et étudiants de droit civil de l'Outaouais (AEEDCO)
Vice-présidente aux programmes intégrés
Marie-Pier Emery
Pavillon Fauteux, 57, rue Louis-Pasteur, pièce 134
Téléphone : (613) 562-5800, poste 3630
memero77@uottawa.ca

Faculté des sciences sociales

Conseillère aux études, responsable du programme intégré - Licence en droit (LL.L) et B.Sc.Soc. spécialisé en développement international et mondialisation : counselling scolaire, cheminement dans votre programme d'études, choix de cours, rapports « Rabaska », lettres de permission, demandes d'exception, équivalences et exemptions de cours du programme en développement international et mondialisation

Mme Nathalie Parent

Nathalie.Parent@uOttawa.ca

Pavillon des sciences sociales
120 Université, pièce 3010
Téléphone : 613-562-5709

Conseillère principale aux études

Mme Anne Vallée-Bourgeois

avallee@uOttawa.ca

Pavillon des Sciences sociales, pièce 3010F
Téléphone : 613-562-5709

Centre de mentorat de la Faculté des sciences sociales – aide dans vos études tout au long de votre programme d'études. Consultez le site web du centre de Mentorat pour les diverses activités du centre.

Coordinateur du Centre de mentorat

Mr. Bruno Cinanni

Pavillon des sciences sociales

120 Université, pièce 3023

Téléphone : 613-562-5800, poste 2533

Fss.mentor@uOttawa.ca

Votre association étudiante

Association étudiante des études politiques, internationales et en développement (aééPIDssa)
Pavillon des sciences sociales
120 Université, pièce 2002
Téléphone : (613) 562-5800, poste 1712

Vice-présidente aux programmes intégrés

Marie-Pier Emery

Pavillon Fauteux, 57, rue Louis-Pasteur, pièce 134

Téléphone : (613) 562-5800, poste 3630

memero77@uottawa.ca

3. SESSIONS D'INFORMATION ANNUELLES

1. Au début de chaque année universitaire, l'École de développement internationale et de mondialisation en concertation avec la Faculté des sciences sociales, organise une rencontre annuelle pour souhaiter la bienvenue aux étudiants nouvellement admis au programme conjoint Licence en droit civil et spécialisé en développement international et mondialisation.

La trousse d'inscription sera distribuée lors de cette rencontre et sera affichée aule site Internet des deux facultés.

2. Au cours du mois de mars ou avril, une session d'information est organisée par la Section de droit civil et la Faculté des sciences sociales afin d'informer les étudiants inscrits au programme intégré

des modalités d'inscription, de la structure du programme, les règles et procédures et afin de répondre à leurs questions.

Les représentants et représentantes de l'Association des étudiants du programme - Licence en droit (LL.L) et B.Sc.Soc. spécialisé en développement international et mondialisation seront invités à participer à ces rencontres et à témoigner de leur expérience dans le programme.

4. LE PROGRAMME - LICENCE EN DROIT (LL.L) ET B.SC.SOC. SPÉCIALISÉ EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET MONDIALISATION

a) **Objectifs du programme intégré :** Ce programme vise à assurer la formation de juristes capables de bien comprendre la problématique du développement international et de la mondialisation et de contribuer à différents titres à l'utilisation du droit dans le contexte de la coopération internationale.

b) **Cheminement suggéré pour le programme intégré :**

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	3 ^e et 4 ^e année
session d'automne	DRC1500¹ Enseignement appliqué I DRC1503 Fondements du droit DRC1506 Droit des personnes et de la famille DRC1507 Droit des biens DRC1508 Droit public fondamental DRC1514 Droit des obligations I	DRC2500¹ Enseignement appliqué II : Introduction au règlement des différends DRC2501 Droit de l'entreprise I DRC2508 Droit administratif DRC2509 Droits et libertés DRC2514 Droit des obligations III DVM2505 Introduction au développement international : perspectives historiques 3 crédits parmi ² : ECO1504 Introduction à la microéconomie ECO1704 Enjeux microéconomiques contemporains	DRC3500 Enseignement appliqué III : Séminaire d'exposé juridique DRC3501⁴ Droit international privé	3 crédits optionnels DVM parmi la liste des cours optionnels en DVM ⁴ 12 crédits optionnels DVM de niveau 3000 ou 4000 parmi la liste des cours optionnels en DVM ⁴ 6 crédits optionnels DVM de niveau 4000 parmi la liste des cours optionnels en DVM ⁴ 3 crédits optionnels DRC parmi la liste des cours en Droit international ⁴
	Choisir un seul des blocs suivants : Bloc A , Bloc B , Bloc C	6 crédits parmi ³ : ECO2517 Introduction au développement économique ECO2521 Économie et mondialisation DVM3540 Financement du développement international		
session d'hiver	DRC1500¹ Enseignement appliqué I DRC1705 Droit constitutionnel I DRC1706 Droit judiciaire I DRC1707 Droit pénal I DRC1708 Droit international public DRC1714 Droit des obligations II	DRC2500¹ Enseignement appliqué II : Introduction au règlement des différends DVM2506 Le développement international : théories et pratiques contemporaines 3 crédits parmi : POL2503 Introduction aux relations internationales et à la politique mondiale POL2504 Introduction à la politique comparée 3 crédits parmi ² : ECO1502 Introduction à la macroéconomie ECO1702 Enjeux macroéconomiques contemporains		3 crédits parmi : DVM3750 Théories du développement international POL3515 Politique comparée du développement SOC3731 Sociologie et anthropologie du développement
	Total de crédits	33 crédits		

Blocs A, B et C Tous les cours de 1^e année sont obligatoires et ont été divisés en trois blocs. Cette division pour but de simplifier le processus d'inscription et d'équilibrer le nombre d'étudiants dans chacun des groupes. Les trois blocs ont les mêmes cours obligatoires. La différence entre les blocs réside dans l'horaire des cours.

Note(s)

- 1 Cours offert sur deux sessions.
- 2 Si vous n'avez pas reçu une équivalence pour les cours d'introduction ECO lors de votre admission, vous devez compléter ceux-ci lors de votre deuxième année d'études.
- 3 Si vous avez reçu des équivalences pour les cours d'introduction ECO lors de votre admission, vous devez compléter 6 crédits parmi les cours suivants ECO2517, ECO2521 ou DVM3540 lors de votre 2^e année d'études. (selon l'offre de cours). Par contre, l'inscription à ces 6 crédits sera complétée lors de votre 3^e année si vous n'avez pas reçu les équivalences pour les cours d'introduction ECO. 4 Session d'inscription déterminée par l'offre de cours.
- 4 Veuillez-vous référer à la description du programme intégré afin de visualiser la liste des cours optionnels.
- 5 Les cours **CML3117, CML4117, DCC3517 et DCC4517** ne peuvent pas être suivis comme cours optionnels en Développement international et mondialisation par les personnes inscrites dans le programme intégré en Droit civil et Développement international et mondialisation.

c) Cheminements alternatifs possibles

Il vous est possible de choisir de suivre un cheminement légèrement différent de celui proposé. Il est dans ce cas important de bien planifier votre choix de cours, en examinant avec attention les exigences de votre programme d'études, la description des cours que vous planifiez pouvez prendre en 2^e, 3^e et 4^e année les cours qui sont « préalables » aux cours qui vous intéressent Il est fortement recommandé de rencontrer la conseillère aux études de la Section de droit civil (pour les cours DRC) et I de la Faculté des sciences sociales (pour les cours du programme DVM).

5. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

➤ RÈGLEMENTS

Tel qu'approuvé par le Sénat de l'Université, le dossier scolaire des étudiants inscrits au programme intégré est sous la responsabilité de :

- **la Faculté de droit – section de droit civil** pendant les 3 premières années et donc soumis à leurs règlements scolaires sur cette période (MPC 4,0, palmarès du doyen, etc.).
- **la Faculté des sciences sociales pour la 4^e année** et donc soumis à leurs règlements scolaires (MPC 4,5, MPD 5,0, palmarès du doyen, etc.).

On notera toutefois que la plupart des règlements scolaires sont universitaires et non facultaire.

On consultera avec profit les règlements scolaires pour l'ensemble des étudiants de l'Université d'Ottawa sous l'hyperlien suivant : [Administration et gouvernance](#).

Les règlements particuliers à la Faculté de droit, Section de droit civil, se retrouvent également sous l'hyperlien suivant : [Règlements scolaires](#).

- les bourses spécifiques à chacune des Facultés sont ouvertes aux étudiants du programme intégré.

➤ POLITIQUES

• Droits de scolarité

Les étudiants assument les droits de scolarité rattachés à la Faculté de droit, Section de droit civil.

• Conflit d'horaire d'examen

L'horaire des examens des cours DRC est affiché sur [le site Internet de droit](#) avant le début de l'inscription. Les étudiants doivent vérifier cet horaire au moment de leur inscription pour éviter les conflits d'horaire d'examens entre les cours DRC. [L'horaire des examens des cours du programme en développement international et mondialisation](#) n'est pas disponible avant le début du mois d'octobre. Si vous avez un conflit d'examen entre un cours DRC et un cours du programme en développement international et mondialisation, vous devez le signaler :

- au secrétariat de la Section de droit civil, si vous êtes inscrit en 1^e, 2^e et 3^e années. C'est la Faculté de droit, Section de droit civil qui est responsable de régler ces cas de conflit d'examen au cours de ces trois années d'études.
- au secrétariat scolaire de la Faculté des sciences sociales si vous êtes inscrit en 4^e année. Au cours de cette dernière année, c'est la Faculté des sciences sociales qui est responsable de régler ces cas de conflit d'examen.

- **Politique de courriel de l'Université d'Ottawa**

L'Université d'Ottawa communique par courriel avec tous les étudiantes et étudiants en utilisant leur courriel universitaire officiel (@uOttawa.ca) et uOzone. Il vous incombe de vérifier votre compte de courriel universitaire régulièrement. Si vous avez de la difficulté avec ce compte, vous devez communiquer avec Service de l'informatique et des communications au 613-562-5800 poste 6555 ou par courriel à l'adresse suivante : <http://www.sic.uottawa.ca/courriel/>.

Toute demande de modification à votre dossier étudiant (inscription, Rabaska, crédits retenus, etc.) doit être soumise à la Section de droit civil ou à la Faculté des sciences sociales via votre courriel de l'Université d'Ottawa seulement.

- **Dates d'inscription**

Les dates d'inscription de la Section de droit civil sont différentes de celles de la Faculté des sciences sociales. L'étudiant qui s'inscrit en 4^e année s'inscrira aux dates publiées par l'Université d'Ottawa et non pas aux dates déterminées par la Section de droit civil.

Pour les étudiants de 4^e année qui s'inscrivent à la Faculté des sciences sociales, la Faculté de droit, Section de droit civil réservera un certain nombre de places dans les cours ou acceptera le dépôt d'un formulaire d'inscription avec le choix des cours DRC afin de leur permettre d'avoir un choix de cours optionnels DRC.

6. COUNSELLING ÉTUDIANT

a. Tout ce qui touche DROIT CIVIL (DRC)

Pour toute question concernant les exigences, les cours ou les règlements pour le programme **de droit civil**, les étudiants s'adressent à la Faculté de droit, Section de droit civil et prennent un rendez-vous avec la conseillère aux études.

b. Tout ce qui touche DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET MONDIALISATION (DVM)

Pour toute question concernant les exigences, les cours ou les règlements pour le programme **spécialisé en développement international et mondialisation**, les étudiants s'adressent au Bureau des études de premier cycles de la Faculté des sciences sociales et prennent un rendez-vous avec la conseillère aux études, responsable des programmes intégrés. **Il est à noter** que toutes les conseillères aux études à la Faculté des sciences sociales peuvent répondre aux questions des étudiant(e)s et les conseiller dans leur cheminement scolaire en développement international et mondialisation.

c. Équivalences de cours/exemptions à l'admission

Tous les étudiants sont admis en 1^e année peu importe leur provenance car ils débutent à la Faculté de droit, Section de droit civil.

- i. Les étudiants en provenance d'un CÉGEP ou d'un Collège communautaire de l'Ontario (CAAT) n'ont pas à compléter les cours de formation fondamentale exigés pour le programme régulier en développement international et mondialisation : FRA1710, FRA1720, HIS1511, POL1502, ANT1501 ou SOC1501. Ils sont exemptés de ces cours. Ces étudiants seront cependant appelés à compléter les deux cours d'économie obligatoires ([ECO1502 ou ECO1702] et [ECO1504 ou ECO1704]) si ces derniers n'ont pas été préalablement suivis ou reconnus en équivalences.
- ii. Les étudiants de l'Université d'Ottawa qui sont inscrits au baccalauréat spécialisé en développement international et mondialisation avec mineure en droit civil (DCC) peuvent se voir reconnaître les crédits optionnels du certificat en droit civil **à l'exception** du cours DCC3517

- iii. Les cours obligatoires de la mineure (ou du certificat) ainsi que les cours DCC3501, DCC3502, DCC3503, DCC3517, DCC4502, **ne peuvent pas être retenus** car le contenu de ces cours est un survol de la matière enseignée dans les cours obligatoires de 1^{re} année.

7. RESPONSABILITÉS DE CHACUNE DES FACULTÉS

a) La Section de droit civil à la responsabilité de :

1. vérifier que l'étudiant admis a bien complété le diplôme d'études collégiales (DEC) et/ou les crédits nécessaires à la base d'admission;
2. mettre à jour le dossier « Rabaska » au moment de chacune des transactions qui exigent une telle mise à jour (exception, lettre de permission, crédits retenus, etc.);
3. mettre à jour le dossier « SIS » au moment de chacune des transactions qui exigent une telle mise à jour (commentaires internes, exceptions, lettres de permission, etc.);
4. inscrire les étudiants aux cours obligatoires DVM en 2^e et 3^e année;
5. faire parvenir la liste des étudiants qui transfèrent de la Section de droit civil à la Faculté des sciences sociales à la fin de la 3^e année;
6. calculer les moyennes pondérées au moment de la collation des grades;
7. échanger la liste des étudiants susceptibles de graduer lors de l'étude préliminaire et de l'étude finale des dossiers pour la collation des grades.
8. établir la liste des étudiants inscrits au programme intégré afin que les messages courriels des deux unités scolaires soient envoyés à l'ensemble des étudiants inscrits à ce programme. Cette liste doit être envoyée à la responsable des programmes intégrés de la Faculté des sciences sociales qui la partagera avec les personnes concernées.
9. planifier la rencontre annuelle dans la
10. première semaine du mois de mars et de mettre à jour la trousse d'information en collaboration avec la Faculté des sciences sociales; revoir annuellement le protocole d'entente en collaboration avec la Faculté des sciences sociales.

b) La Faculté des sciences sociales à la responsabilité de :

1. vérifier et/ou d'évaluer les équivalences des cours en science économique, en science politique et autres cours pertinents au programme DVM ainsi que les exemptions pour POL1502 et ANT1501 ou SOC1501 qui sont des préalables à l'inscription aux cours DVM;
2. mettre à jour le dossier « Rabaska » lors des transactions qui exigent une telle mise à jour (exception, lettre de permission, crédits retenus, etc.);
3. mettre à jour le dossier « SIS » lors des transactions qui exigent une telle mise à jour (commentaires internes, exceptions, lettres de permission, etc.);
4. inscrire les étudiants aux cours DRC s'il y a lieu en 4^e année;
5. calculer les moyennes pondérées au moment de la collation des grades;
6. échanger la liste des étudiants susceptibles de graduer lors de l'étude préliminaire et de l'étude finale des dossiers pour la collation des grades;
7. de planifier la rencontre annuelle dans la première semaine du mois de mars et de mettre à jour la trousse d'information en collaboration avec la Faculté de droit, section droit civil;;
8. revoir annuellement le protocole d'entente en collaboration avec la Section de droit civil, section droit civil,;
9. L'École de développement international et mondialisation organisera une rencontre annuelle au début de la session d'automne pour souhaiter la bienvenue aux étudiants nouvellement admis dans le programme - Licence en droit (LL.L) et B.Sc.Soc. spécialisé en développement international et mondialisation.

8. PERSPECTIVES DE CARRIÈRES

i. Carrières

Le programme peut mener à diverses carrières dans les domaines suivants :

- entreprises multinationales;
- gouvernements;
- organismes non gouvernementaux : organismes de promotion et de défense des droits humains;
- organismes internationaux;
- cabinets d'avocats de plus en plus impliqués dans les pays en voie de développement ou travaillant dans ce contexte.

Puisque le développement de carrière n'est pas un processus linéaire, nous vous invitons à profiter de l'expertise et des services du SASS dès votre première année.

ii. **Le Service des carrières**

Le Service d'appui au succès scolaire (SASS) est un réseau gratuit de services et de programmes conçus pour vous fournir des outils et des offrir des outils et des ressources nécessaires à votre réussite scolaire pour toute la durée de vos études. Parmi les services, on compte « Le Service des carrières ».

Le service offre gratuitement :

- un guide intitulé « Passez à l'action » qui est divisé selon les sections suivantes : apprenez à vous connaître; considérez vos options; prenez une décision; bâtissez votre plan d'action; planifiez votre recherche d'emploi; gérez votre succès;
- la critique de CV;
- des simulations d'entrevue;
- une consultation individuelle avec un conseiller en orientation de carrière;
- des salons de carrières;
- des présentations et réceptions d'employeurs;
- des ateliers

iii. **Le Centre de développement professionnel**

Vous avez de plus accès au Centre de développement professionnel de la Faculté de Droit, Section de droit civil. Ce centre a pour mission d'assurer la planification, l'organisation et la gestion des activités destinées à vous informer sur l'évolution du marché du travail juridique ainsi que de vous informer de toutes les opportunités disponibles durant vos études dans le programme intégré.

9. AIDE FINANCIÈRE ET BOURSES

Les critères de renouvellement des bourses est complexe et peut varier d'une bourse à l'autre. Vous êtes invité à consulter la section Bourses et aide financière pour les détails des critères de renouvellement de chacune des bourses.

[Bureau de l'aide financière et des bourses](#)

61-562-5734

www.aidefinanciere.uOttawa.ca

- **Calcul des moyennes pour l'obtention ou le renouvellement d'une bourse**
http://www.registraire.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=4179#BAR_-_transfert

10. RÉGIME D'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF – COOP

Le Régime d'enseignement coopératif est offert dans ce programme d'études et la mention « Régime d'enseignement coopératif » apparaît sur les deux diplômes. Pour être admissible à l'option d'enseignement coopératif, il faut:

1. être inscrit à temps plein au programme de licence en droit;
2. avoir suivi les cours de première et de deuxième année;
3. être citoyen canadien ou résident permanent;
4. avoir maintenu une moyenne pondérée d'au moins 6.0. La moyenne requise pour être admis peut varier en fonction du nombre de demandes et du nombre de places disponibles.

Le premier stage du programme coopératif a lieu à l'été de la 2^e année d'études. Les demandes d'admission se font avant le 30 septembre de l'année précédant le début du premier stage. Nous vous invitons à consulter le site du Programme d'enseignement coopératif pour plus de détails.

a) **Droits de scolarités rattachés au programme d'enseignement coopératif**

L'étudiant doit s'inscrire à un cours " rapport de stage " pour chaque stage et doit payer les frais administratifs d'enseignement coopératif exigés par l'Université.

b) **Agencement des sessions d'études et de travail**

Pour de plus amples renseignements sur l'agencement des sessions d'études et de travail, nous vous invitons à consulter le site du [Programme d'enseignement coopératif](#).

	Automne	Hiver	Été
1 ^{re} année	Trimestre d'études (1A)	Trimestre d'études (1B)	
2 ^e année	Trimestre d'études (2A)	Trimestre d'études (2B)	Stage de travail 1 (DRC3700)
3 ^e année	Trimestre d'études (3A)	Stage de travail 2 (DRC3701)	Trimestre d'études (3B)
4 ^e année	Stage de travail 3 (DVM4901)	Trimestre d'études (4A)	Stage de travail 4 (DVM4902)
5 ^e année	Trimestre d'études (4B)		

Il est important de savoir que :

1. Les crédits des cours de stage d'enseignement coopératif ne peuvent être utilisés pour l'obtention d'équivalences pour d'autres cours;
2. pour maintenir votre inscription au programme, vous devez :
 - rester inscrit à temps complet;
 - conserver une moyenne pondérée cumulative de 6,0;
 - réussir vos stages de travail.

11. MOBILITÉ INTERNATIONALE

Personnes-ressources responsables des échanges internationaux :

Line Bissonnette – Faculté de droit, Section de droit civil, poste 1736

Nathalie Parent – Faculté des sciences sociales, 613-562-5709

a) Échanges internationaux

Les programmes d'échanges internationaux se font à temps complet seulement. Les étudiants doivent s'inscrire à un minimum de 12 crédits par session d'études.

Les étudiants peuvent participer à un programme d'échange international – cote **TRF** 3000 A, B ou C à la session d'hiver de la 2^e année (s'ils ont complété les cours de base en DVM) et à la session d'automne de la 3^e année. Pour toute dérogation à cette règle, il est nécessaire d'avoir une permission spéciale de la Faculté de droit.

Les étudiants qui désirent participer à un programme d'échange international au cours de leur 4^e année d'études, peuvent le faire avec la permission de la Faculté des sciences sociales. Les **étudiants inscrits à l'option Coop** qui souhaitent effectuer un semestre d'études à l'étranger ont la possibilité de le faire mais seulement à l'hiver de la 4^e année ou au dernier semestre de leur programmes d'études, c'est-à-dire, après le 4^e stage.

i. Évaluation de l'admissibilité

Étudiants de 1^{er}, 2^e et 3^e années (sous la responsabilité de la Faculté de droit, Section de droit civil)

- Les étudiants de 1^{re} année qui veulent prendre part à un échange international au cours de la session d'hiver de leur 2^e année peuvent le faire s'ils complètent préalablement les cours de base en DVM (cours DVM préalables aux cours obligatoires plus avancés).
- Les étudiants de 3^e année peuvent le faire au cours de la session d'automne.
- Toute dérogation à la règle qui limite la participation à un programme d'échange à une session doit être étudiée et approuvée par la Faculté de droit, Section de droit civil.
- L'attestation de l'admissibilité est la responsabilité de la conseillère aux études de la Section de

droit civil pour ces étudiants.

- La moyenne pondérée cumulative minimale exigée est de 5,0.

ii. Évaluation de l'admissibilité

4^e année : DVM (sous la responsabilité de la Faculté des sciences sociales)

- L'approbation de l'admissibilité pour les étudiants de 3^e année qui planifient leur programme d'échange en 4^e année et celle des étudiants inscrits en 4^e année relève de la responsabilité de la Faculté des sciences sociales.
- La moyenne pondérée cumulative minimale exigée est 6,0.
- Les **étudiants inscrits à l'option Coop** qui souhaitent effectuer un semestre d'études à l'étranger ont la possibilité de le faire mais seulement à l'hiver de la 4^e année ou au dernier semestre de leur programmes d'études, c'est-à-dire, après le 4^e stage.

iii. Approbation du choix de cours préliminaire

Étudiants sous la responsabilité de la Faculté de droit, Section de droit civil (1^{er}, 2^e et 3^e années)

Les étudiants de 1^{er} année qui souhaitent faire un échange à la session d'hiver de leur 2^e année ou les étudiants de 2^e année qui souhaitent le faire au cours de la 3^e année de leur programme doivent faire parvenir leur choix de cours préliminaire à la gestionnaire, Relations internationales et communautaires, Section de droit civil (Line Bissonnette lbisson@uOttawa.ca). Ils doivent obligatoirement assister à une des deux séances d'information offertes aux sessions d'automne et d'hiver. Par la suite, ils doivent prendre un rendez-vous avec la gestionnaire pour discuter de leur choix de cours préliminaire. De une à trois rencontres avec la gestionnaire sont nécessaires au cours de ce processus.

Notes :

Les cours complétés en échange doivent **obligatoirement** compter au sein du programme d'études de l'étudiant. Ce dernier ne peut pas **changer** son programme d'études lors d'un échange international puisque cela peut modifier les équivalences octroyées et ne plus respecter les modalités de l'entente bilatérale sous laquelle l'étudiant est inscrit.

Le fait de changer son programme d'études pourrait annuler automatiquement sa participation au programme d'échange.

L'étudiant qui veut poursuivre ses études à la maîtrise doit être informé que les notes qu'il se méritera à l'institution d'accueil (incluant les échecs) seront comptabilisées dans le calcul de la moyenne d'admission par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

Étudiants sous la responsabilité de la Faculté des sciences sociales (Étudiants de 3^e année qui passent en 4^e année et étudiants de 4^e année)

Les étudiants de 3^e année qui souhaitent faire un échange au cours de la 4^e année de leur programme et les étudiants de 4^e année doivent faire parvenir leur « [Choix de cours préliminaire](#) » à la conseillère aux études, responsable des programmes intégrés, à la Faculté des sciences sociales avec la description de ces cours soit en personne ou par courriel à fssxcha@uOttawa.ca

iv. Approbation du choix de cours final

Une fois à l'établissement d'accueil, les étudiants qui effectuent un échange au cours de leur **2^e ou 3^e année d'études** doivent reprendre le document « Choix de cours préliminaire » qui a été approuvé par l'unité scolaire et y apporter les modifications nécessaires (cours supprimés et/ou ajoutés). Ils doivent acheminer ce document et la description des cours ajoutés par courriel à la gestionnaire, Section de droit civil, lbisson@uOttawa.ca avant la date limite d'inscription à l'établissement d'accueil.

Les étudiants qui effectuent un échange au cours de leur 4^e **année d'études** doivent suivre le même processus.

v. **Reconnaissance des équivalences suite à la réception du relevé de notes officiel**

Le registraire de l'Université d'accueil fait parvenir un relevé de notes officiel au Bureau international à la fin de la ou des sessions d'études du participant. Les relevés de notes sont envoyés du Bureau international à :

- Line Bissonnette pour les étudiants inscrits en 2^e et 3^e année;
- Nathalie Parent pour les étudiants inscrits en 4^e année.

L'étudiant qui veut obtenir son diplôme doit s'assurer que son relevé de notes officiel de l'institution d'accueil est reçu à la Faculté avant le 15 mai dans le cas d'une inscription à la collation des grades du printemps et avant le 15 septembre dans le cas d'une inscription à la collation des grades de l'automne.

L'étudiant qui ne peut recevoir son diplôme à la collation des grades du printemps, devra présenter une nouvelle demande pour la collation des grades de l'automne. Les étudiants qui planifient être admis au Barreau du Québec peuvent demander, à la Section de droit civil, une lettre attestant qu'ils obtiendront leur diplôme en octobre.

Les résultats des cours suivis dans une autre université ne comptent pas dans le calcul des moyennes pondérées.

b) **Stages à l'international**

La Faculté des sciences sociales offre à ses étudiants la possibilité de faire un stage à l'international.

La date limite pour faire une demande pour un « [Stages à l'international](#) » à la session d'automne est le début du mois de mai.

Les étudiants intéressés doivent **prendre rendez-vous avec la coordonatrice des stages à l'international avant de faire une demande**. Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter, Mme Madeleine Roy, à la Faculté des sciences sociales à l'adresse courriel suivante fssinter@uOttawa.ca

Les informations à propos des stages à l'international pour l'automne sont normalement mises à jour à la fin avril ou au début mai. Il est important de consulter notre site Internet « [Stages à l'international](#) » pour avoir une bonne idée des procédures, des coûts et du genre de postes disponibles.

c) **Cours de recherche terrain**

La Faculté des sciences sociales offre aussi plusieurs cours recherche terrain à l'étranger. Ces cours ont lieu généralement au mois de mai de chaque année pour une durée de trois semaines. Vous êtes invité à consulter notre site Internet « [Cours recherche terrain](#) » pour connaître l'offre annuelle de ces cours.

12. RÉGIME D'IMMERSION EN FRANÇAIS ET EXIGENCE LINGUISTIQUE

Le Régime d'immersion en français **n'est pas offert** dans ce programme.

Une connaissance **active** du français est requise car le programme est offert uniquement dans cette langue.

Les allophones et les étudiants en provenance d'une institution anglophone sont invités à écrire un test de langue seconde administré par l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) dès le début de la 1^{re} session de leur 1^{re} année en droit civil. Les étudiants qui sont évalués à risque (en fonction de leur résultat au test) sont invités à suivre un ou deux cours FLS. Les cours FLS comptent comme des cours optionnels en DRC et n'enlèvent pas aux étudiants la possibilité de suivre 6 crédits hors faculté pour ceux qui ont une MPC de 5,0.

Ces étudiants peuvent remettre leurs travaux et répondre aux questions d'examens en anglais (les questions d'examen ne seront pas traduites en anglais) dans les cours DRC ainsi que dans ceux du programme en DVM, tel que stipulé dans le règlement universitaire.

13. LETTRES DE PERMISSION

Il est possible de suivre un ou des cours dans une université avec laquelle l'Université n'a pas d'entente formelle. Vous devez cependant obtenir au préalable une lettre de permission.

Pour obtenir une lettre de permission, vous devez au moment de présenter votre demande, satisfaire aux exigences de rendement scolaire déterminé par votre année d'études dans le programme (4,0 en 1^e, 2^e et 3^e année et 4,5 en 4^e année):

1. remplir le formulaire intitulé « [lettre de permission](#) »;
2. demander l'approbation de cette lettre en présentant le formulaire dûment rempli avec les descriptions des cours que vous désirez suivre :
 - au secrétariat scolaire de la Faculté de droit, Section de droit civil pour les cours DRC ;
 - au Bureau des études de premier cycle de la Faculté des sciences sociales pour les cours du programme DVM.
3. d'autres conditions s'appliquent en fonction de votre année d'études et de l'unité scolaire responsable de votre dossier scolaire.

L'étudiant qui veut obtenir son diplôme doit s'assurer que son relevé de notes officiel de l'institution d'accueil est reçu à la Faculté avant le 15 mai dans le cas d'une inscription à la collation des grades du printemps et avant le 15 septembre dans le cas d'une inscription à la collation des grades de l'automne.

Les résultats des cours suivis dans une autre université ne comptent pas dans le calcul des moyennes pondérées.

14. COLLATION DES GRADES

a. Demande de diplôme

Pour recevoir vos deux diplômes, vous devez en faire la demande. En janvier, vous recevrez, par le biais de uOzone ou votre courriel @uOttawa, un message vous invitant à remplir deux demandes de diplôme. Une première pour votre licence en droit civil et l'autre pour votre baccalauréat spécialisé approfondi en développement international et mondialisation. Il est important de les remplir avant la date limite qui sera indiquée dans le message.

Pour recevoir ces deux diplômes vous devrez avoir satisfait aux exigences de droit civil ainsi qu'à celles de développement international et mondialisation. Vous ne pouvez pas demander un diplôme à une collation des grades et l'autre à une date ultérieure.

b. Cérémonie au Centre National des Arts (CNA)

Il vous est possible d'assister à l'une ou l'autre des cérémonies de la Collation des grades ou à celle de votre choix. Il vous est aussi possible d'assister aux deux cérémonies si vous le désirez.

c. Mention, prix, médailles et plaques

Vous êtes éligible aux mentions, prix, médailles et plaques remises par les deux Facultés. **Le calcul des moyennes** pour déterminer l'éligibilité est fait séparément et manuellement par Faculté.